

## INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES ITRON FRANCE

Depuis la mise en place de l'index d'égalité Femmes-Hommes en France pour faire progresser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, chaque entreprise française de plus de 50 salariés s'évalue chaque année dans le domaine de l'égalité professionnelle.

Bâti autour de cinq indicateurs définis par la loi et calculés sur un total de 100 points, l'index mesure différentes données en matière d'égalité professionnelle : écarts de rémunération femmes-hommes, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus, augmentation systématique des femmes l'année d'un congé maternité, nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

Les résultats pour Itron France pour l'année 2024 ont été présentés en CSE-CE le 26 février 2025 qui a donné un avis favorable. Ils se répartissent comme suit :

**Critère 1 : Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : 38/40**  
L'écart salarial est calculé par groupe et classe d'emploi et il est de 1,6% en faveur des femmes en 2024.

**Critère 2 : Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 20/20**

**Critère 3 : Ecart de taux de promotion entre les femmes et les hommes : 10/15**  
La proportion de promotion femmes-hommes par catégorie socio-professionnelle est de 4,1% en faveur des femmes.

**Critère 4 : Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité : 15/15**

**Critère 5 : Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :**

-  
Si nous pouvons noter que pour la première fois une femme figure dans les 10 plus hauts salaires d'Itron France, néanmoins les femmes restent très largement sous représentées dans cette catégorie. Le résultat de ce critère reste à 0/10 en 2024 car il faudrait deux femmes dans les 10 plus hauts salaires pour obtenir les 5 premiers points.

**Itron France a obtenu un résultat de 83/100 à l'index d'égalité Femmes - Hommes.**

Ce résultat témoigne de l'engagement de l'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle et nous encourage à poursuivre nos efforts pour favoriser l'égalité Femmes – Hommes, lutter contre tout écart pouvant être constaté, favoriser l'embauche de femmes dans les métiers de l'industrie et encourager le développement de carrières des femmes et des hommes au sein de l'entreprise.

En 2025, nous resterons attentifs à l'égalité salariale femmes-hommes notamment lors de la préparation des augmentations salariales qui auront lieu en avril 2025. Nous veillerons également à l'égalité femmes-hommes quant au nombre de personnes promues et de personnes recevant des augmentations individuelles.

Itron France se donne également pour objectif d'atteindre les 5 points du critère 5 (deux femmes dans les 10 plus hauts salaires) dans les toutes prochaines années.

La Direction reste engagée en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Cordialement,

La Direction